



**Conseil communal
Penthalaz**

Procès-verbal n° XVI

Séance du 08 décembre 2014

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,
Mme Corinne Borgeaud et M. David Reber, scrutateurs
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20h15

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Madame la Syndique, à Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à Mme Anne-Laure Girard, boursière communale ainsi qu'au public présent.

Il passe ensuite aux opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres excusé : MM. Delphine Probst, Caroline Villard le Bocey, Dominique von der Mühl et MM. Thierry Burnat, Emmanuel Felix, Miguel Lopes et Pierre Zurbrügg

Absente : Mme Paula Barbosa

41 membres sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2014 :

La lecture n'est pas souhaitée. La discussion est ouverte.

- Mme Sylvette Grandchamp relève une erreur dans le résumé de la séance du Conseil communal de Mme Gacond parût dans le dernier journal « Le Cancanier » au sujet du coût supplémentaire des travaux des escaliers de la Vuy.

Elle propose d'apporter un rectificatif dans le prochain numéro.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

M. le Président lit la lettre de démission de M. Christoph Loetscher qui, pour des raisons professionnelles, se voit contraint de quitter sa fonction de Conseiller communal au 31 décembre 2014.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier-Charroton, Syndique, informe l'assemblée des points suivants :

- **Fondation Habitat l'Avenir** : Suite à la démission de Mme Isabelle Gay-Crosier, une place est vacante au Conseil de Fondation. Une gérance s'occupant de la gestion des appartements, celui-ci se réunit 5 ou 6 fois par année. Les personnes intéressées voudront bien contacter Mme la Syndique à l'issue de la séance.

- **SDIS Inauguration de la caserne** : Mme Isabelle Hautier-Charrotton, Syndique, aimerait dire MERCI à toutes les personnes qui leur ont fait l'amitié de participer à cette journée.

Et pour le SDIS Venoge, elle reprend textuellement les mots de M. Munier, inspecteur régional, qui résumant parfaitement les pensées de la Municipalité :

«Un grand bravo pour la journée inaugurale de samedi. Une belle carte postale de votre SDIS pour l'ensemble de la population de toute la région. Bravo à tous pour votre travail et surtout pour avoir insufflé un esprit convivial à cette magnifique fête. La qualité et le soin apporté à chaque démonstration....super du très bon boulot !»

Elle est sûre que chacun d'entre-nous gardera un excellent souvenir de cette inauguration.

- **ASICoPe – REORGANISATION : organisation territoriale scolaire.**

Tout comme la Municipalité, vous avez appris par le Journal de Cossonay ou celui de Morges, la décision 142, de Madame Anne-Catherine Lyon, concernant la réorganisation scolaire. Cette information avait été déjà donnée au Conseil communal de Cossonay à fin octobre, alors qu'à ce jour, les Municipalités n'ont pas été averties officiellement de cette décision !!!

Ainsi, Madame Lyon a tranché après de longues séances entre les communes concernées.

Il y aura donc un établissement primaire dont l'aire de recrutement est constituée des communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens-Vufflens-la-Ville, Mex et Lussery-Villars.

Quant à l'établissement secondaire de Cossonay-Penthalaz et environs, l'aire de recrutement est constituée des communes de Cossonay, Gollion, Dizy, Senarclens, Grancy, La Chaux, Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Mauraz, l'Isle, Mont-la-Ville, Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Vufflens-la-Ville et Mex.

L'entrée en vigueur est fixée à la rentrée scolaire 2015 !

Nos communes de PPD, élargies à Mex et Vufflens-la-Ville avaient senti le vent venir. C'est pourquoi, ensemble, elles avaient mandaté le bureau MICROGIS, spécialisé dans les affaires scolaires et reconnu par l'Etat de Vaud, afin d'étudier la faisabilité d'un établissement primaire et secondaire dans nos 6 communes.

Il ressort de cette étude que non seulement ce projet serait viable, mais également moins cher, notamment en frais de transport et que, nos 6 communes réunies comptent déjà aujourd'hui plus d'élèves qu'à La Sarraz.

Pourquoi laisser La Sarraz s'organiser et pas nos communes ? Les communes de PPD ainsi que Mex et Vufflens-la-Ville ont finalement désigné un avocat afin de défendre leurs intérêts, c'est-à-dire ceux de leurs élèves. La seule voie de recours connue est la demande d'arbitrage au Conseil d'Etat. Cette demande a été faite au nom des six communes qui ont également demandé l'effet suspensif.

Les membres du Conseil communal seront tenus au courant des résultats obtenus.

- **Jubilaires** :

Mme Olive Chollet a fêté son centième anniversaire le 20 octobre dernier.

Mme Cécile Maeder a fêté ses 90 ans le 23 novembre 2014

- Mme et M. Andrée et Gérald Blanc ont fêté leurs 50 ans de mariage le 3 octobre 2014
- Mme et M. Elda et Maurice Bioley ont fêté leurs 60 ans de mariage le 20 novembre 2014

- **Patinoire** : La Municipalité sera présente à la patinoire le 10 janvier 2015. Elle se réjouit de vous y rencontrer nombreux.

Mme La Syndique termine en parlant au nom de la Municipalité. Elle remercie les Conseillères et les Conseillers pour leur engagement durant l'année 2014 et leur souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2015.

M. Yves Jauner, Municipal, donne les renseignements ci-dessous :

- **ASICoPe (écoles)** :

Le budget 2015 a été accepté lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2014.

Une seule commune a refusé le budget, celle de Penthalaz.
Le coût par habitant est de CHF 507.49 ; celui par élève est de CHF 4'098.62.
Les charges pour 2015 sont de CHF 7'538'586 contre CHF 7'334'523 en 2014.

- ARASPE (association régionalisation de l'action sociale Prilly Echallens) :

Le budget 2015 a été accepté lors de l'assemblée générale du 03 décembre 2014.
Le coût par habitant est de CHF 22.58.
Les charges pour 2015 sont de CHF 5'544'941 contre CHF 6'246'209 en 2014.

- AJERCO (accueil du jour des enfants région Cossonay) :

Le budget 2015 a été accepté lors de l'assemblée générale du 05 novembre 2014
Le coût par habitant est de CHF 102.30.
Les charges pour 2015 sont de CHF 6'684'635 contre CHF 6'377'612 en 2014.
Des travaux d'amélioration phonique ont été exécutés à la halte-garderie " La Chenaille".

- Naturalisation :

6 demandes de naturalisations ordinaires ont été déposées en 2014, 5 d'entre elles ont été obtenues.
2 demandes de naturalisations facilitées ont été déposées en 2014, toutes deux ont été obtenues

- ORPC (protection civile du Gros-de-Vaud) :

Le budget 2015 de la PCI se solde par un coût par habitant de CHF 22.17.
Il était de CHF 21.10 au budget 2014.

Cette augmentation est caractérisée par les principaux facteurs suivants:

- Création d'un poste d'adjudant de bataillon à 100%
 - Départ de l'EFAJE (= AJERCO pour la région d'Echallens) des locaux à la Grande-Rue 7 à Echallens.
- La moyenne générale des ORPC est de CHF 24.00 par habitant.
Les charges en 2015 sont de CHF 1'006'588 contre CHF 961'888 en 2014.

- Prévention, santé :

La Municipalité a décidé de mettre en place pour les habitants de Penthalaz « L'Urban training ». Ceci afin que les citoyens retrouvent la forme en ne faisant qu'un avec la nature. Des informations détaillées seront disponibles dans le journal « Le Cancanier ».

- Divers :

Service taxis : 2 demandes d'autorisation de type A ont été attribuées en 2014.

M. Yves Jauner, Municipal, souhaite de bonnes fêtes de Noël et présente à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2015 !

M. Didier Chapuis, Municipal, présente les points suivants :

- Personnel communal :

Mme Sylvie Nussbaum a été absente pendant un certain temps pour cause d'accident. Actuellement, elle a repris son activité à 40%. La Municipalité remercie l'ensemble du personnel du greffe et de la bourse qui assure la suppléance tant dans le travail quotidien que dans les responsabilités du poste. Elle lui souhaite un prompt et complet rétablissement à Sylvie.

Mme Isabelle Mosca a donné sa démission au 31 décembre de cette année. Une solution à l'interne a été trouvée par une augmentation du temps de travail de M. Iban Garcia qui va passer de 50 à 80%. La Municipalité remercie Mme Mosca pour ses nombreuses années passées au service de la commune et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles activités.

- PGA (Plan Général d'Affectation) :

Après une dizaine d'années de travail sur ce PGA celui-ci devrait être mis à l'enquête au début de l'année 2015. Les propriétaires principalement concernés à titre personnel et qui avaient en son temps été approchés pour des discussions assez approfondies seront informés en priorité sur l'évolution et la finalisation de ce PGA. Une séance publique pour le reste de la population sera organisée au début de la mise à l'enquête.

- Bus PPDL :

Tous les citoyens des villages de Lussery-Villars, Daillens, Penthaz, Penthalaz recevront prochainement le nouvel horaire des bus PPDL associé à un calendrier inter-villageois. Celui-ci remplacera le calendrier habituel de la commune.

Pour rappel l'arrêt du bus au Centre Multifonctionnel de Penthaz-Gare se situe, jusqu'à nouvel avis, devant le local des pompiers près du parking P + R.

- **Parcelle des Fourches:** Un recours contre la décision de la Municipalité de refuser la délivrance d'un permis de construire a été déposé par la société future acquéreuse.

En date du 18 novembre dernier, une délégation de la Municipalité a reçu le comité des Fourches, représenté par M. Michel Anger. Me Mathey, l'avocat de la Commune a expliqué clairement la situation actuelle et l'évolution juridique de ce dossier. Cette séance a permis de bien préciser les positions de chacune des parties.

- **Centre Multifonctionnel – Parcelle du Mont-Blanc :**

Une liste de tous les points non respectés a été élaborée et va être transmise à la préfecture pour dénonciation. Idem pour la parcelle du Mont-Blanc.

M. Didier Chapuis, Municipal, souhaite que celle-ci fasse partie des travaux de contrôle en 2015 de la Commission de gestion.

- **Aménagement du vieux village :**

L'étude et les propositions d'aménagement par le bureau « Chevalier » seront présentées aux commissions d'urbanisme et de modération du trafic avant l'élaboration du préavis. En principe d'ici février 2015.

- **Fermeture des bureaux de fin d'année :**

Les bureaux communaux seront fermés du 24 décembre 2014 à midi jusqu'au lundi 5 janvier 2015

- **Divers :**

Les marches de l'escalier de la place du Pont ont été traitées de telle manière à permettre à l'eau de s'écouler et ainsi d'éviter la formation de plaques de glace s'il gèle.

La mise à l'enquête concernant la passerelle CFF débutera pendant les Fêtes de fin d'année.

M. Didier Chapuis présente ses meilleurs vœux à toutes et tous pour 2015.

- Au sujet de la mise à l'enquête des travaux prévus sur la passerelle CFF, M. Piéric Freiburghaus souhaiterait que la Municipalité demande une prolongation du délai étant donné que celui-ci doit être légalement de 30 jours effectifs, et que les bureaux communaux seront déjà fermés du 24.12.2014 au 05.01.2015.

La Municipalité répond favorablement à cette proposition.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, donne les informations ci-dessous :

- **Taxe forfaitaire :**

Suite à la demande d'exonération de plusieurs étudiants, la Municipalité a décidé de changer le règlement comme suit :

Les jeunes étudiants et apprentis seront exemptés de la taxe jusqu'à leurs 22 ans révolus, par mois entier et calculée au prorata temporis. Une attestation officielle d'écologie ou un contrat d'apprentissage devra toutefois être fourni lors de chaque demande.

- **Horaire de fin d'année pour la déchetterie :**

La déchetterie sera fermée les 25 et 26 décembre 2014 ainsi que les 1er et 2 janvier 2015.

Les samedis 27 décembre 2014 et 3 janvier 2015, l'horaire reste normal.

M. Pierre-André Ischi présente souhaite aux membres du conseil communal « Que du bonheur pour l'année 2015 ».

M. Stéphane Zürcher désirerait connaître la date du changement du règlement concernant la taxe forfaitaire ? A partir du 01 janvier 2015 précise M. Pierre-André Ischi, Municipal.

Le Président, Alain Pellet, remercie la Municipalité pour ses informations et passe à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Préavis municipal n° 45-2014 relatif au Budget communal 2015

M. Marc Perroulaz, rapporteur, lit le rapport de la Commission des Finances.

La discussion est ouverte.

- M. Alain Pellet salue l'arrivée de M. Emmanuel Felix. L'Assemblée est maintenant constituée de 42 membres.

- M. Jean-Claude Andrey est quelque peu étonné du montant des loyers actuels tant pour l'appartement du centre communal du Verger que pour la maison du collège du Cheminet. Il trouve que ces loyers ne sont plus vraiment d'actualité. Est-ce normal ?

Effectivement, ces montants peuvent paraître faibles répond Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, mais à l'époque les loyers avaient été calculés au plus près et depuis lors aucun travaux n'a été refait dans ces deux appartements.

Est-il prévu une revalorisation de ses biens s'enquière M. Andrey ?

Pas actuellement, mais si des travaux de rénovation sont entrepris certainement précise Mme La Syndique.

- M. Fritz Waelti donne une information sur les déchets. Tout d'abord en examinant les comptes, il a observé que le budget 2013 était de Fr.70'000 dont Fr. 6000.- pour les crus-cuits (pour 4 mois) ; pour l'année 2014, le budget était d'env. Fr. 90'000.- + Fr. 8'200.- pour le surveillant des déchets, en revanche aucun chiffre pour les crus-cuits. Il souhaiterait connaître le montant exact du ramassage des crus-cuits pour l'année 2014 ?

Quant au budget 2015, toujours pour ce même compte, il est prévu env. Fr. 60'000.- + Fr. 4'000.- pour le surveillant des déchets. Pourquoi cette diminution de moitié ?

Il attire également l'attention de la Municipalité sur l'édicule public. Il tient à remercier le personnel extérieur pour les heures qu'il passe à tenter de maintenir cet endroit le plus propre possible. Il reconnaît l'utilité de cet édicule, mais constate que ce site pose de plus en plus de problèmes et que ceux-ci engendrent des coûts importants ; il suggère donc à la Municipalité de prendre des mesures, notamment par une surveillance vidéo, afin de dissuader les utilisateurs abusifs de cet espace.

Pour terminer, il signale encore que l'inscription « Déchetterie intercommunale » est affiché en gras sur ce lieu, ce qui porte à préjudice concernant cet édicule.

- Suite à cette intervention, M. Pierre-André Ischi, Municipal, précise qu'il s'agit uniquement de l'horaire de la déchetterie intercommunale qui est affiché en gros caractères à l'édicule public, quant à la caméra, la Municipalité est toujours dans l'attente de nouvelles de la part du Canton.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 45-2014, entendu le rapport de la Commission des Finances, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter le budget 2015

Résultats du vote : Les conclusions du préavis municipal sont acceptées à l'unanimité.

2. Préavis municipal n° 46-2014 relatif à un crédit complémentaire pour la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA).

M. Pierre-Michel Devenoge, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Le Président clôt relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 46-2014, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

- Tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n° 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012

Décide

1. D'accorder un crédit complémentaire de CHF 126'000.- pour la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA)
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante.
3. D'amortir cette dépense sur 10 ans par un montant annuel de CHF 12'600.- au maximum

Résultats du vote : Les conclusions du préavis municipal sont acceptées par 40 oui et une abstention.

3. Préavis municipal n° 48-2014 relatif à l'achat de la parcelle n°127, succession de feu Rémy Miéville

Mlle Mareva Martin, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

- M. Eric Joseph signale en passant qu'il n'a pas reçu le rapport définitif mais il lui semble avoir entendu lors de la lecture de celui-ci que les conclusions pourraient être remise en cause par la Municipalité suite à l'élection du 21 décembre à venir. Qu'en est-il ?

M. Christoph Loetscher intervient pour préciser que par ce préavis, la Municipalité demande aux membres du Conseil communal l'autorisation de prélever ce montant afin de faire cette offre. La Municipalité étant actuellement divisée sur ce sujet, si le nouveau Municipal élu donnait un avis défavorable à cet achat, l'offre ne serait pas présentée et le montant accordé pour cet objet ne pourrait en aucun cas être utilisé à d'autres fins.

- M. Jean-Claude Andrey a relevé qu'un seul des deux héritiers était d'accord de vendre cette parcelle. Cela ne risque-t-il pas de créer un problème si les deux parties ne sont pas consentantes ?

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, informe que le second héritier lui a donné son accord par téléphone.

- M. Jérôme Ischi aimerait revenir sur le projet « Ensemble », projet pour lequel les membres du Conseil communal étaient prêts à débours Fr. 20'000'000.- et qui sont actuellement en train de se demander s'ils vont donner leur accord pour une offre d'achat de Fr. 1'360'000.-. Cela surprend quelque peu ce conseiller communal.

- M. Antonio Gatto fait remarquer que personne n'a encore prétendu être contre ce préavis.

- M. Pierre-Alain Epars appuie les dire de M. Gatto et pense que suivant les travaux qui seront entrepris, le montant de Fr. 20'000'000.- sera peut-être atteint !

- M. François Bachmann, quant à lui est dubitatif sur le calcul des intérêts de 2% sur la première année présenté dans le préavis municipal. Il encourage la Municipalité à calculer avec un pourcentage un peu plus élevé ; selon lui 4% serait plus réaliste.

- M. Didier Chapuis, Municipal, précise que la Commune emprunte à un taux préférentiel par rapport à M. et Mme tout le monde.

- M. Piéric Freiburghaus regrette que le préavis municipal et le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ne traitent pas celui-ci dans sa globalité.

Se référer à son intervention en annexe du présent procès-verbal.

Pour rappel, voici la conclusion de cette intervention. Je cite :

« Oui ! La parcelle n°127, sise à la route de la Gare, au niveau de la place Centrale, représente très vraisemblablement une opportunité pour le futur et le développement de notre Commune. Il n'en demeure qu'à ce jour, 08 décembre 2014, nombre de questions doivent être abordées. Aucun argument ne semble justifier l'urgence qu'une décision soit prise aujourd'hui. C'est pourquoi conformément à l'art.73 du Règlement du Conseil communal, je demande à votre Conseil de ne pas voter, aujourd'hui, les conclusions du préavis n° 2014-48, mais de le renvoyer à la Municipalité pour compléments d'études et de le représenter lors de la prochaine séance du Conseil communal. »

- M. Daniel Traini rappelle que c'est une volonté de la Commune d'obtenir cette parcelle afin de développer le centre du village et qu'il s'agit donc d'une opportunité à ne pas manquer. Certes ce terrain est cher mais il lui semble que cela en vaut la peine. La Municipalité doit se sentir soutenue par le législatif. Et même si aucun projet ne voyait le jour à cet endroit, la Commune pourrait toujours revendre cette parcelle, peut-être même encore plus cher étant donné qu'elle est déjà propriétaire du terrain voisin.

- M. Jean-Claude Andrey attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'un vote d'intention avait été demandé par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre dernier afin de connaître l'avis du législatif sur cette offre. La majorité des membres présents avaient répondu affirmativement. Il pense donc qu'il est maintenant temps de faire cette proposition aux héritiers.

- M. Yves Jauner, Municipal, est bien conscient que cette opportunité ne se reproduira pas. Cependant, il souligne que ce montant de Fr. 1'360'000.- ne concerne que l'achat de la parcelle auquel il faudra encore rajouter la démolition du bâtiment ainsi que tout le reste.

Il revient ensuite sur le bâtiment communal qui ne répond plus aux normes concernant la mobilité réduite. Celui-ci doit être remis à jour, les locaux devenant vétustes et le personnel communal se sentant à l'étroit. La rénovation prévue sur ce bâtiment avait déjà été retardée à cause du projet « Ensemble » et maintenant que celui-ci a été abandonné il faudrait à nouveau reporter ces travaux de rénovation pour les bureaux communaux.

- M. Jérôme Ischi, souhaiterait savoir s'il y a une loi ou une obligation qui stipule que les locaux communaux doivent être mis aux normes pour les personnes à mobilité réduite d'une part et d'autre part, en cas de rénovation du bâtiment communal, à quel endroit est-il prévu de déplacer les employés communaux administratifs ?

- M. Didier Chapuis, Municipal, admet qu'au niveau de l'endettement, cet achat retarderait certains autres projets, mais qu'actuellement cette parcelle n° 127 est stratégiquement importante et qu'il faut saisir cette opportunité.

Le Président, Alain Pellet, reprend la parole et soumet au vote la proposition de M. Piéric Freiburghaus qui, pour être prise en compte, doit être soutenue par au moins un cinquième des membres présents. Tel n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, Le Président clôt la discussion et relit les conclusions :

Le Conseil communal de Penthaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 48-2014, entendu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

- Tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n° 09-2012 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à acheter la parcelle n° 127 de feu Rémy Miéville, Rte de la Gare n° 38, Bâtiment ECA n° 136, de 1646 m² au prix de CHF 1'360'000 TTC
2. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes officiels inhérents à cet achat
3. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 10'000.- pour les autres frais liés à cet achat
4. De financer cet emprunt de la manière suivante :
 - a. trésorerie courante : CHF 370'000.-
 - b. Emprunt (maximum) : CHF 1'000'000.-
5. D'autoriser la Municipalité à faire recours à l'emprunt pour un montant maximum de CHF 1'000'000.-
6. D'amortir le montant total comme suit :
 - a. Prélèvement sur fonds de réserve pour renouvellement et rénovation de bâtiment, 9.281.350, CHF 370'000.-
 - b. Amortissement du solde net sur 30 ans

Résultats du vote : Les conclusions du préavis municipal sont acceptées par 36 oui, 2 non et 3 abstentions.

4. Nomination/dissolution de Commissions

Commission « Règlement d'application sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité »

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :
Mmes Mareva Martin, Delphine Probst et M. Marc-Eugène Viret

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthaz), Mme Corinne Borgeaud propose :
Mme Sylvie Aubert et M. Pierre-Alain Epars

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :
MM. David Reber et Thierry Burnat

Commission « Eclairage du camping et rénovation de la pataugeoire »

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :
Mme Corinne Doebeli, MM. Jérôme Ischi et Emilien Kovaliv

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthaz), Mme Corinne Borgeaud propose :
MM. Antonio Gatto et Jean-Rudolph Hubschmid

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :
MM. Franco Iannotti et Claude-Alain Zbinden

Commission « Règlement communal attribution de subsides pour la LEM »

Pour le PSVS (Parti Socialiste, Verts et Sympathisants), M. Stéphane Zürcher propose :
Mme Aurianne Bezençon, MM. Bernard Charrotton et Bernard Morel

Pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthaz), Mme Corinne Borgeaud propose :
Mmes Sylvie Aubert et Caroline Villard le Bocey

Pour le groupe Radical-Libéral, M. Claude-Alain Zbinden propose :
Mme Pascale Zbinden et M. Fritz Waelti

5. Propositions individuelles

- M. Claude-Alain Zbinden interpelle les membres de l'assemblée pour leur proposer de faire don du montant de leur dernier jeton de présence à la garderie « La Chrysalide » de Penthaz.

M. Pierre-Alain Epars, pour sa part propose les scouts de la Venoge.

A l'unanimité, il est décidé de partager la somme en deux.

- M. Jean-Claude Andrey souhaiterait que la Municipalité étudie la possibilité de remplacer les « wc » publics situés à l'édicule par de nouveaux « wc » en inox, plus hygiéniques.

M. Pierre-André Ischi, Municipal, informe que des contacts ont déjà été pris et que l'affaire est en cours.

- S'inquiétant d'un grand nombre de poissons morts dans la Venoge, Mlle Mareva Martin a parlé avec le garde-pêche qui lui a signalé une pollution dont il ne sait d'où elle provient. La Municipalité va-t-elle prendre des mesures afin de stopper ce phénomène ?

Mme La Syndique n'ayant appris ce fait que ce jour, prend note de la remarque et s'informerait.

- M. Daniel Traini souhaiterait savoir quand aura lieu le changement des panneaux indicateurs de la gare ?

D'ici la fin de l'année signale Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique. Pour sa part, M. Emmanuel Felix a déjà entendu annoncer dans le train : « Prochain arrêt : Cossonay-Penthaz ».

- M. François Bachmann désirerait qu'un effort soit fourni durant les travaux afin d'améliorer le passage des piétons qui descendent à la gare, au niveau du chemin de Beau-Site. Il constate que si un excellent travail a été entrepris pour les véhicules, il n'en est pas de même pour les piétons.

Mme la Syndique admet que ce passage est un peu difficile, toutefois elle tient à faire remarquer que l'entreprise Implenia fait un travail remarquable. M. Jean-Claude Andrey appuie ces paroles.

- M. Pierre-Alain Epars quant à lui relève la bonne conduite des travaux à la rue Jean-Jacques Porchat mais trouve que cet endroit mériterait un meilleur éclairage durant cette période.

- M. Didier Chapuis, Municipal, revient sur l'édicule public et annonce que la Municipalité attend l'arrivée du 5^{ème} Municipal afin de reprendre le problème en main.

Le Président, Alain Pellet, reprend la parole pour signaler qu'un fort taux d'absentéisme aux séances du Conseil communal a été relevé durant l'année 2014. Il demande à toutes les Conseillères et tous les Conseillers de faire un effort pour l'année à venir.

Conseil communal de Penthalaz
Préavis municipal n° 2014-48

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Lors de la séance du 29 septembre 2014, alors que M. Didier Chapuis, municipal, a demandé l'avis du Conseil communal sur la pertinence de faire une nouvelle offre d'achat de la parcelle n° 127, propriété de la succession de M. Rémy Miéville, je suis intervenu en souhaitant une information plus complète pour que le Conseil puisse se déterminer.

J'avais alors voté « oui », car cela me semblait être la seule possibilité d'obtenir, dans le cadre du préavis et dans le rapport de la commission ad'hoc, toutes les informations nécessaires à une prise de décision éclairée.

Je mesure pleinement l'importance de la maîtrise foncière, qui plus est à la Place Centrale, dans le développement de notre commune ; toutefois je regrette ce soir, que ni le préavis n° 2014-48, ni le rapport de commission n'aient traité l'objet : « achat de la parcelle n° 127, de 1646 m² au prix de CHF 1'360'000.- » dans sa globalité.

En effet, décider d'acquérir ou non cette parcelle ne peut se faire sans éclaircissement, sans réponse à plusieurs questions, dont notamment :

(sans hiérarchie, ni chronologie :)

1. L'évaluation du prix de la parcelle n° 127, faite par le service immobilier et de construction de UBS SA, est de l'ordre d'env. CHF 800'000.-, selon qu'il s'agit d'y construire un objet de rendement (ce qui ne serait pas exactement le cas d'une construction en partie dévolue à l'administration communale et aux autres fonctions et besoins d'une commune) et d'env. CHF 1'000'000.- pour une valorisation du bien en PPE ; ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas. A cela il faut ajouter le montant non connu des frais de démolition.

Oui ! Cette parcelle est en situation géographiquement stratégique, mais comment, à ce stade d'information, justifier de la payer une fois et demi le prix estimé par les milieux financiers ? Quel investisseur privé s'y risquerait ?

2. Le préavis et le rapport mentionnent le risque de report de certains investissements et l'augmentation des charges annuelles.

Rappelons-nous que ce sont 55% du budget qui ne sont pas maîtrisables. Ce chiffre prend en compte la facture sociale, les écoles, la police. Si l'on considère l'entier des charges sur lesquelles la Municipalité n'a que très peu d'influence, ce pourcentage augmente à env. 65%. Alors, oui, il faudra reporter des investissements, peut-être renoncer à d'autres projets et financements. Ne serait-il pas sain et nécessaire, voire impératif, de savoir sur quels postes budgétaires, sur quels projets cette acquisition aura des impacts ?

3. La Municipalité a annoncé, lors de la séance du 29 septembre, le lancement, début 2015, d'une démarche participative, permettant de mener, avec tous les acteurs intéressés, une réflexion sur le devenir et le développement de la commune, et plus encore sur son cœur, dont fait bien évidemment partie la Place Centrale. N'y a-t-il pas lieu d'attendre les résultats de cette réflexion avant de se prononcer sur l'opportunité de l'acquisition de la propriété feu Rémy Miéville ; et peut-être alors avec de nouvelles idées, en accepter le prix aujourd'hui annoncé ?

4. La parcelle est, dans le PGA en vigueur, colloquée en zone d'habitation collective. L'indice d'occupation du sol, IOS est de 0.142 (1/7^e de la surface de la parcelle), ce qui donne un indice d'utilisation du sol théorique, IUS, de 0,52. Le nouveau PGA à l'étude définit un IUS de 0.7, pour des bâtiments de 4 niveaux (RDC compris) + combles. Le règlement laisse la possibilité d'accroître cet IUS pour arriver à 0.8. S'il appartient au CC d'adopter le plan et lui laisse l'opportunité de l'amender, on pourrait imaginer qu'il augmente, par l'ajout d'un niveau, l'IUS à 0.9, voire 1,0. Cette augmentation de constructibilité, reportée sur le prix du terrain, ne justifie toujours pas son prix de CHF 1'360'000.-

Or, la zone de centre de localité du futur PGA ne concerne pas uniquement les parcelles autour de la Place Centrale. Il serait donc nécessaire et important d'analyser les impacts d'une telle densification au bas du Cheminet ou au chemin du Plan-Bois, par exemple.

Définir la constructibilité des parcelles communales par le biais d'un PPA, serait certes une possibilité, mais le Service du développement territorial, SDT, l'admettrait-il alors que l'on dépose le PGA à l'enquête publique.

5. La Municipalité a mandaté un bureau d'études pour la rénovation et la transformation de l'immeuble Place Centrale 5. Le CC n'a pas eu connaissance des résultats de l'étude. Est-ce techniquement, fonctionnellement et économiquement viable de maintenir ce bâtiment et les activités qu'il abrite ? Le CC n'est-il pas en droit de connaître ces études, comme d'autres éventuelles pistes, options ou variantes, à ce jour exploitées ou non encore ?
6. Quel programme dans des nouvelles constructions sur la parcelle n° 127, et sur les parcelles voisines ?

N'est-il point nécessaire de dresser un état de lieux des activités, des besoins et des possibilités actuelles en utilisant, peut-être, plus intensivement ou plus rationnellement les locaux propriétés de la Commune, de la Paroisse, etc. ? Ne faut-il pas tirer des enseignements, dans la définition des besoins, du projet Ensemble ?

7. Le 17 mars 2014, M. Didier Chapuis, alors conseiller communal a déposé une interpellation « Quel avenir pour le foyer paroissial ? ». La Municipalité devait y répondre lors de la séance de juin, selon l'article 34 de la Loi sur les Communes, et 60 du Règlement du CC de Penthelaz. Elle n'y a pas encore répondu. Ne voyons pas ici quelque indice de procrastination de sa part, mais bien un signe de la complexité de la question, de interrelations entre devenir du foyer paroissial et des autres lieux d'activités socio-culturelles et éducatives.

Oui ! La parcelle n° 127, sise à la route de la Gare, au niveau de la place Centrale, représente très vraisemblablement une opportunité pour le futur et le développement de notre commune. Il n'en demeure qu'à ce jour, 8 décembre 2014, nombre de questions doivent être encore abordées. Aucun argument ne semble justifier l'urgence. qu'une décision soit prise aujourd'hui, C'est pourquoi je demande à votre Conseil de ne pas voter, aujourd'hui, les conclusions du préavis n° 2014-48, mais de le renvoyer à la Municipalité pour compléments d'études et de le représenter lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Conformément à l'art.
73 du Règlement du
Conseil communal

La parole n'étant plus demandée, il clôt la séance à 21h50, sans oublier de souhaiter à tous de belles Fêtes de Fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2015. Il invite toutes les personnes présentes à la verrée offerte par la Municipalité et lui-même.

Le Président

Alain Pellet



La secrétaire

Claudine Martin

